

Recensement en bref

Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 13 septembre 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Faits saillants

- En 2015, près de 1,2 million d'enfants canadiens de moins de 18 ans (17,0 %) vivaient dans un ménage à faible revenu.
- Les enfants dont la famille partageait un logement avec d'autres personnes étaient moins susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu, en particulier ceux qui vivaient dans une famille monoparentale.
- Le plus faible taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu a été observé en Alberta, où l'emploi et le revenu médian sont élevés. Par ailleurs, le Québec était la seule province où les enfants étaient moins susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu que les adultes, en raison de prestations gouvernementales élevées pour les familles comptant des enfants.
- Parmi les grands centres urbains, Windsor, en Ontario, a inscrit le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu le plus élevé.

Introduction

Le bien-être des enfants constitue depuis longtemps une priorité pour les Canadiens : en 1893, l'Ontario a adopté la première loi exhaustive sur le bien-être des enfants au Canada. Le Canada a ensuite adopté, en 1944, la *Loi sur les allocations familiales*, laquelle a instauré le versement de prestations universelles pour chaque enfant. En 1989, la Chambre des communes a pris l'engagement d'éliminer la pauvreté chez les enfants, se donnant comme date butoir l'an 2000. Des dispositions législatives sur la réduction de la pauvreté ont aussi été adoptées plus récemment par bon nombre de provinces et territoires.

Par le truchement de ses divers programmes, le gouvernement offre aux familles canadiennes un soutien financier considérable pour leurs enfants, et a réalisé d'importants progrès sur le plan de l'allègement de la pauvreté chez les enfants depuis le milieu des années 1990. Bien qu'il n'existe pas de mesure de la pauvreté unique et reconnue à l'échelle nationale, il est bien connu qu'être en situation de faible revenu joue un rôle important au chapitre de la pauvreté.

L'un des principaux objectifs du recensement est de fournir de l'information sur les petits groupes de population, tant du point de vue de la géographie que des caractéristiques démographiques. Le présent article porte sur les personnes qui avaient moins de 18 ans au moment du Recensement de 2016 et vivaient dans un ménage à faible revenu.

Dans cet article de la série Recensement en bref, le faible revenu est calculé selon la mesure de faible revenu après impôt (voir « [Sources des données, méthodes et définitions](#) »). Une personne vivant seule était considérée comme ayant un faible revenu si son revenu après impôt était inférieur à 22 133 \$, tandis qu'une personne vivant dans un ménage de quatre personnes était considérée comme ayant un faible revenu si le revenu après impôt du ménage était inférieur à 44 266 \$.

Les enfants représentent près du quart des personnes à faible revenu au Canada

En 2015, 4,8 millions de Canadiens vivaient dans un ménage à faible revenu, dont 1,2 million (soit près d'un sur quatre) étaient des enfants. La proportion de personnes à faible revenu qui sont des enfants diminue depuis le milieu des années 1990, lorsque près d'une personne à faible revenu sur trois avait moins de 18 ans. Tandis que la proportion d'enfants dans la population canadienne diminue depuis le milieu des années 1990, leur proportion au sein de la population à faible revenu diminue plus rapidement.

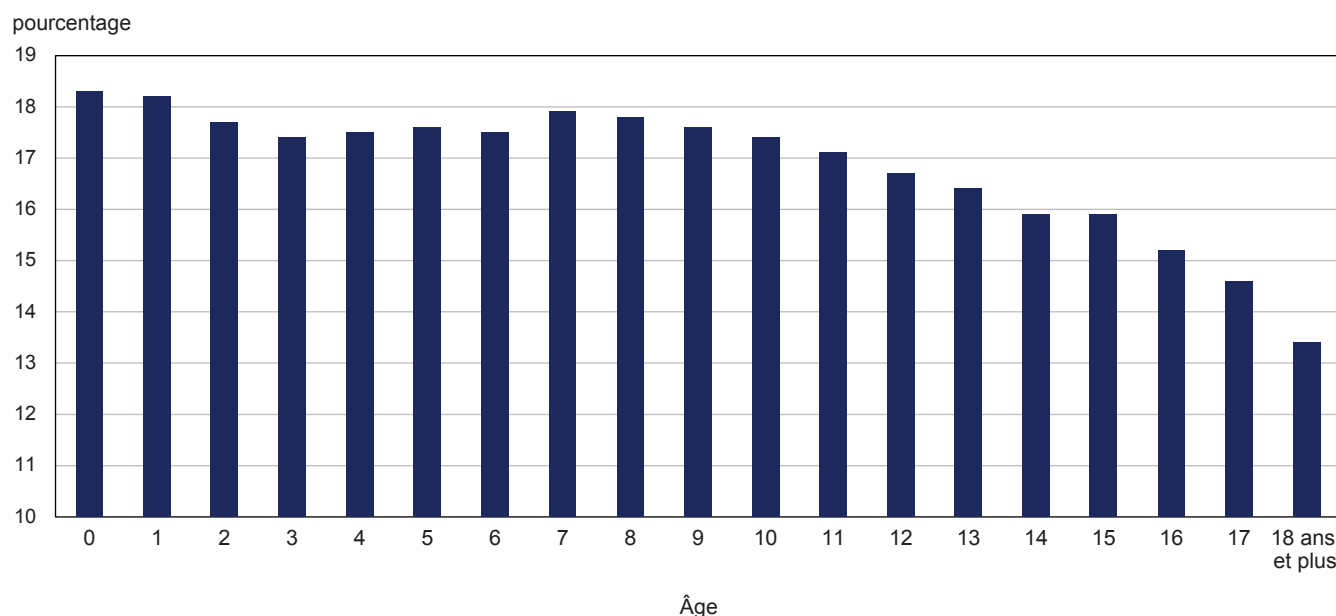
Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu

L'un des facteurs à l'origine de cette amélioration est l'instauration de divers programmes pour les familles, tels que la Prestation fiscale canadienne pour enfants. La prestation pour enfants moyenne versée aux familles a ainsi presque doublé depuis le milieu des années 1990.

Toutefois, bien que la proportion d'enfants dans la population à faible revenu ait diminué, la proportion d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu est demeurée supérieure à celle des adultes en 2015. Ainsi, parmi la population de 6,8 millions d'enfants au Canada, près de 1,2 million vivaient dans un ménage à faible revenu, ce qui correspond à un taux de 17,0 %. Chez les adultes (personnes âgées de 18 ans et plus), le taux de faible revenu était de 13,4 %.

Le faible revenu touche davantage les jeunes enfants, en partie en raison du fait que les gains des nouvelles mères ont tendance à diminuer au cours de l'année de la naissance de leur enfant et des quelques années suivantes¹. Ainsi, alors que 15,9 % des enfants âgés de 11 à 17 ans vivaient dans un ménage à faible revenu, cette proportion augmentait pour atteindre 17,8 % chez les enfants âgés de moins de 6 ans. Parmi l'ensemble des enfants, la proportion d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu la plus faible a été observée chez les enfants âgés de 17 ans (14,6 %), et la plus élevée, chez les enfants âgés de moins de 1 an au moment du recensement de 2016 (18,3 %).

Graphique 1
Personnes vivant dans un ménage à faible revenu, selon l'âge, Canada, 2015



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

1. GRIMSHAW, D., et J. RUBERY. 2015. *The Motherhood Pay Gap: A Review of the Issues, Theory and International Evidence*, Série des conditions de travail et d'emploi, no 57, Bureau international du Travail, Genève, Suisse.

Les enfants vivant dans une famille monoparentale sont plus de trois fois plus susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu que les enfants vivant dans une famille biparentale

À la fin des années 1990, le taux de faible revenu des familles monoparentales a commencé à diminuer grâce à une combinaison de facteurs, soit la croissance de l'emploi, l'amélioration du soutien pour les services de garde d'enfants et l'introduction du programme national de prestations fiscales pour enfants². Malgré cette baisse, près de deux enfants sur cinq (ou 38,9 %) vivant dans une famille monoparentale vivaient dans un ménage à faible revenu en 2015. Ce taux était de trois fois et demie supérieur au taux observé chez les enfants vivant dans une famille biparentale (11,2 %).

En outre, la grande majorité des enfants vivant dans une famille monoparentale vivaient avec leur mère. Le taux de faible revenu était beaucoup plus élevé chez ces enfants que chez ceux vivant avec leur père (42,0 % comparativement à 25,5 %).

La probabilité de vivre dans un ménage à faible revenu augmente avec le nombre d'enfants de moins de 18 ans dans la famille

Le taux de faible revenu observé chez les enfants vivant dans une famille biparentale ne comptant aucun autre enfant de moins de 18 ans était de 9,0 % en 2015. Ce taux augmentait considérablement chez les enfants vivant dans une famille biparentale comptant au moins trois enfants, pour atteindre 16,4 %.

Parmi les enfants vivant dans une famille monoparentale, le taux de faible revenu se situait à 30,5 % lorsque la famille ne comptait qu'un seul enfant, alors qu'il augmentait pour s'établir à 37,2 % lorsque la famille comptait deux enfants, et à 55,1 % lorsque la famille comptait trois enfants ou plus.

2. RICHARDS, J. 2010. *Reducing Lone-parent Poverty: A Canadian Success Story*, Commentaire n° 305 de l'Institut C.D. Howe, Toronto, Institut C.D. Howe.

Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu

Tableau 1

Personnes âgées de moins de 18 ans vivant dans un ménage à faible revenu, selon la structure familiale et la situation des particuliers dans le ménage, Canada, 2015

Structure familiale et situation des particuliers dans le ménage	Pourcentage des enfants vivant dans un ménage à faible revenu	Nombre d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu	Nombre total d'enfants
Type de famille			
Famille biparentale	11,2	602 850	5 389 300
Famille monoparentale	38,9	531 295	1 366 485
Famille monoparentale où le parent est de sexe féminin	42,0	465 040	1 106 255
Famille monoparentale où le parent est de sexe masculin	25,5	66 255	260 235
Personnes hors famille de recensement	36,8	29 680	80 590
Type de famille et nombre d'enfants dans la famille¹			
Famille biparentale avec enfants âgés de 0 à 17 ans			
Un enfant	9,0	106 690	1 183 175
Deux enfants	8,8	221 330	2 529 205
Trois enfants ou plus	16,4	274 085	1 675 450
Famille monoparentale avec enfants âgés de 0 à 17 ans			
Un enfant	30,5	154 790	507 580
Deux enfants	37,2	201 545	541 270
Trois enfants ou plus	55,1	174 955	317 635
Situation des particuliers dans le ménage et type de famille¹			
Ménage unifamilial			
Famille biparentale	11,7	559 205	4 798 185
Famille monoparentale	45,7	478 195	1 046 980
Ménage comptant une famille et d'autres personnes partageant le même logement			
Famille biparentale	7,4	43 650	591 115
Famille monoparentale	16,6	53 105	319 505

1. Seules des situations et types choisis sont compris dans cette section. En particulier, les personnes âgées de moins de 18 ans vivant en couple sans enfants ou vivant hors famille de recensement ne sont pas présentées dans ces regroupements.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Les enfants dont la famille partage un logement avec d'autres personnes sont moins susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu

Le taux de faible revenu varie également selon la situation des particuliers dans le ménage³. Pour de nombreuses familles, partager un logement avec d'autres personnes peut être synonyme de sacrifice au chapitre de la vie privée, mais le partage des coûts de logement que cela suppose peut aussi présenter un avantage pour ces familles.

Les données du recensement révèlent que plus de 5,8 millions d'enfants canadiens vivaient dans un ménage unifamilial et que près de 911 000 enfants vivaient dans une famille partageant un logement avec d'autres personnes. En 2015, 17,7 % des enfants vivant dans un ménage unifamilial vivaient dans un ménage à faible revenu, comparativement à 10,6 % des enfants dont la famille partageait un logement avec d'autres personnes.

Le taux de faible revenu était inférieur chez les enfants vivant dans un logement partagé, peu importe le type de famille dans laquelle ils vivaient. Ainsi, chez les enfants vivant dans une famille biparentale qui ne partageait pas un logement, le taux de faible revenu était de 11,7 %, alors qu'il était de 7,4 % chez les enfants vivant dans une famille biparentale qui partageait un logement avec d'autres personnes.

L'écart était toutefois plus prononcé chez les enfants vivant dans une famille monoparentale : le taux de faible revenu était de 45,7 % chez les enfants vivant dans un ménage unifamilial monoparental, alors qu'il était de 16,6 % chez les enfants vivant dans une famille monoparentale qui partageait un logement avec d'autres personnes.

L'Alberta inscrit le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu le plus bas, tandis que le Québec est la seule province où les enfants sont moins susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu que les adultes

En 2015, le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu variait de façon significative d'une province à l'autre.

De façon générale, ce taux était plus élevé dans les provinces de l'Est, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ayant enregistré les taux les plus élevés parmi l'ensemble des provinces, soit 22,2 % chacun, tandis que l'Alberta, province où le secteur de l'énergie était en plein essor, a affiché le taux le plus bas, soit 12,8 %.

Bien qu'il se soit inscrit à l'avant-dernier rang au chapitre du revenu médian des ménages au Canada, le Québec a enregistré le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu le plus faible après l'Alberta. Cela peut être attribuable au fait que les coûts des services de garde d'enfants sont plus faibles et que les prestations pour enfants versées à chaque famille sont plus élevées au Québec que dans l'ensemble des autres provinces⁴. Le Québec est aussi la seule province où les enfants étaient moins susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu que les adultes (14,3 % des enfants, comparativement à 14,7 % des adultes).

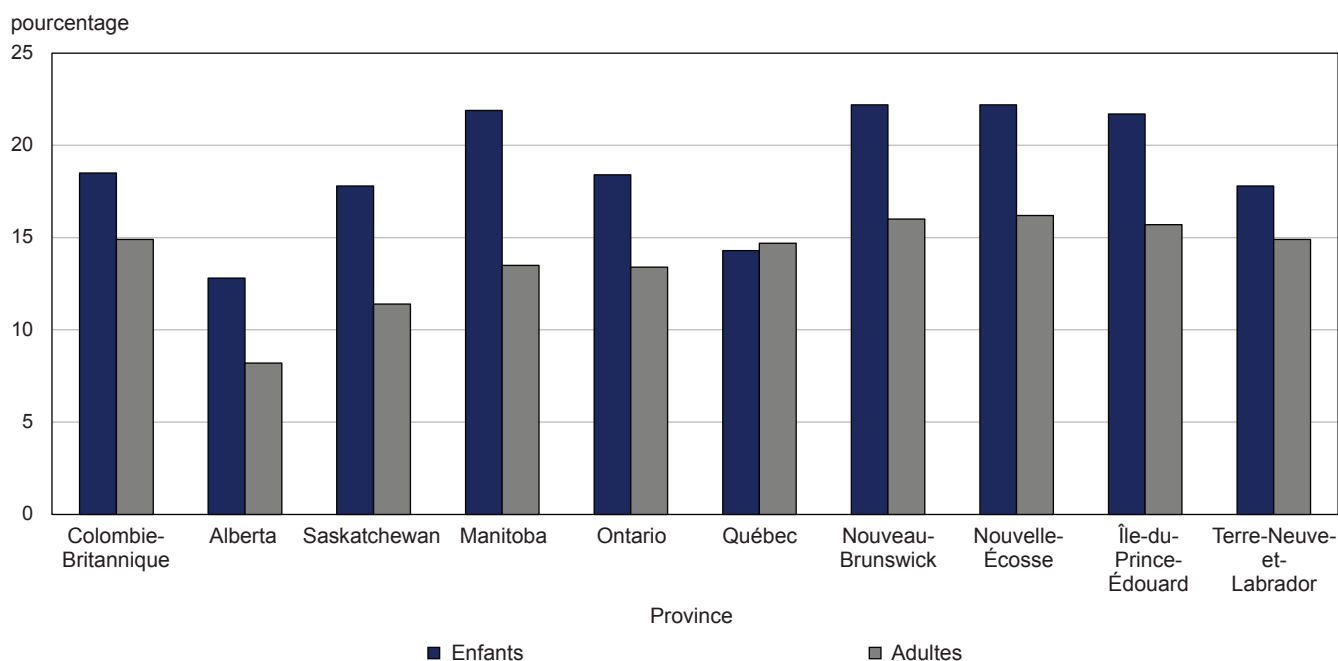
En revanche, l'écart entre les enfants et les adultes vivant dans des ménages à faible revenu était le plus prononcé au Manitoba (21,9 % des enfants, comparativement à 13,5 % des adultes), suivi de la Saskatchewan (17,8 % comparativement à 11,4 %) et de l'Alberta (12,8 % comparativement à 8,2 %).

3. IACOVOU, M. 2013. *Household Composition, Poverty and Hardship Across Europe*, Documents de travail statistiques d'Eurostat, Luxembourg, Eurostat.

4. Veuillez vous reporter au document suivant pour une comparaison des coûts des services de garde selon la province : SINHA, M. 2014. « Les services de garde au Canada », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada, n° 5, Ottawa, Statistique Canada.

Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu

Graphique 2
Taux de faible revenu chez les enfants et les adultes, selon la province, 2015



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Parmi les grands centres urbains, Windsor, en Ontario, affiche le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu le plus élevé

Les taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu variaient davantage à une échelle géographique plus petite, c.-à-d. à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), qu'à l'échelle provinciale.

En 2015, dans 7 des 35 grands centres urbains du pays, ou RMR, au moins un enfant canadien sur cinq vivait dans un ménage à faible revenu.

Windsor, en Ontario, a enregistré le taux le plus élevé d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu, soit près d'un enfant sur quatre (24,0 %). Cela concorde avec la diminution du revenu total médian des ménages de cette RMR de 6,4 % entre 2005 et 2015, qui constitue le recul le plus prononcé dans l'ensemble des grandes villes.

Les six autres RMR où plus d'un enfant sur cinq vivait dans un ménage à faible revenu étaient Saint John et Moncton, au Nouveau-Brunswick; London, St. Catharines–Niagara et Belleville, en Ontario; Winnipeg, au Manitoba. Dans ces RMR, le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu variait de 20,3 % à 23,1 %.

En revanche, dans la RMR de Québec, 8,3 % des enfants vivaient dans un ménage à faible revenu. Ce taux était près de trois fois inférieur au taux observé à Windsor. Les autres RMR ayant enregistré un taux inférieur au taux national de 17,0 % étaient Saguenay, au Québec; Calgary et Edmonton, en Alberta; Guelph et Oshawa, en Ontario.

Les écarts entre les taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu étaient encore plus marqués entre les AR qu'entre les RMR. Petawawa, en Ontario, a enregistré le taux le plus faible de l'ensemble des AR, soit

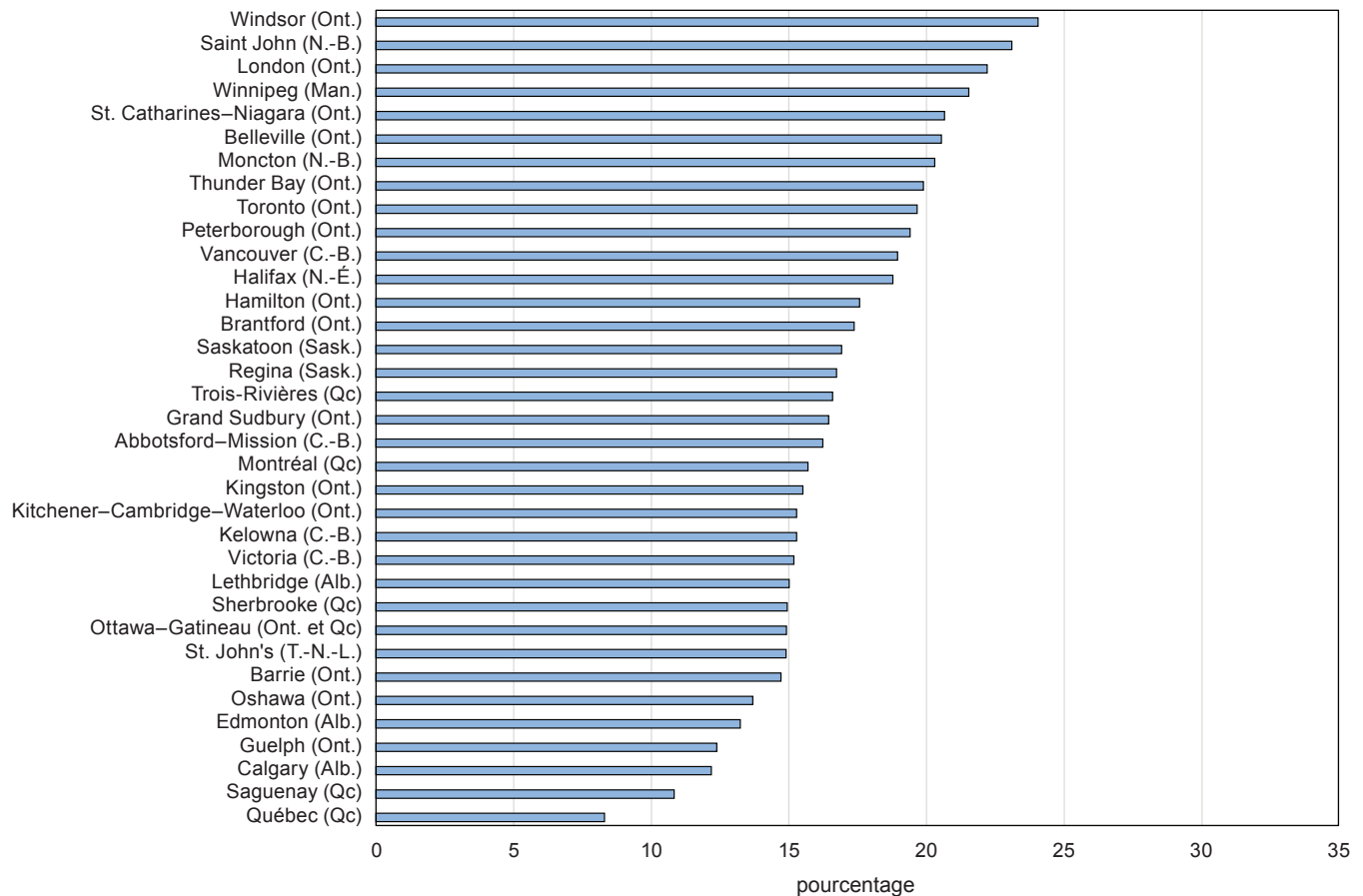
Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu

5,0 %. Par contre, le taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu était près de sept fois supérieur à Hawkesbury, qui chevauche l'Ontario et le Québec (34,6 %)⁵.

Graphique 3

Taux d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu, régions métropolitaines de recensement (RMR)

RMR



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

5. Environ 85 % des résidents de l'AR de Hawkesbury vivaient en Ontario, tandis que la proportion restante vivait au Québec.

Sources des données, méthodes et définitions

Sources des données

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse proviennent du Recensement de la population de 2016. Des informations additionnelles sur le recensement se trouvent dans le [Guide du Recensement de la population](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), 2016, n° 98-304-X au catalogue.

Des renseignements précis sur la qualité et la comparabilité des données du recensement sur le revenu se trouvent dans le [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2016](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/004/98-500-x2016004-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/guides/004/98-500-x2016004-fra.cfm), n° 98-500-X2016004 au catalogue.

Méthodes

Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors du Recensement de 2016, on applique une méthode aux données qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

En raison de l'arrondissement aléatoire, les chiffres et les pourcentages peuvent varier légèrement d'un produit de recensement à un autre, comme les documents analytiques, les faits saillants en tableaux et les tableaux de données.

Définitions

Dans le présent article de la série Recensement en bref, le [faible revenu](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/fam021-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/fam021-fra.cfm) est calculé selon la mesure de faible revenu (MFR) après impôt pour les résidents des 10 provinces. Les personnes vivant dans les établissements institutionnels, dans les logements collectifs ou dans les réserves indiennes sont exclues.

Sont considérées comme à faible revenu les personnes dont le revenu après impôt du ménage correspond à moins de la moitié de la médiane du revenu après impôt ajusté des ménages. Le revenu ajusté du ménage correspond au revenu d'un ménage divisé par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu médian est le montant qui sépare la répartition du revenu en deux groupes égaux.

En 2015, le seuil de la MFR après impôt pour les ménages comptant une seule personne était de 22 133 \$. Dans les autres ménages comptant plus d'une personne, le seuil équivaut au seuil calculé pour les ménages comptant une seule personne, multiplié par la racine carrée de la taille du ménage. Par exemple, le seuil de la MFR après impôt des ménages comptant deux personnes était de 31 301 \$, et celui des ménages comptant quatre personnes était de 44 266 \$.

Dans cet article du Recensement en bref, le terme « enfant » renvoie aux enfants par naissance, mariage, union libre ou adoption qui vivent dans le même logement que leur ou leurs parents, ainsi qu'aux petits-enfants qui vivent dans un ménage où aucun parent n'est présent, et qui avaient moins de 18 ans au moment du recensement. La « famille » s'entend d'une [famille de recensement](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/fam004-fra.cfm) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/fam004-fra.cfm), qui est composée d'un couple marié ou en union libre avec ou sans enfants, ou d'un parent seul habitant avec au moins un enfant dans le même logement. Le terme « ménage » (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage007-fra.cfm)

Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu

renvoie à une personne seule ou à une ou plusieurs familles de recensement qui partagent le même logement, ou à des personnes non apparentées occupant le même logement.

Les données sur le revenu recueillies dans le cadre du Recensement de la population de 2016 représentent le revenu de l'année précédente (2015). Les données sur la situation dans la famille ou le ménage et la taille de ceux-ci, ainsi que sur les caractéristiques géographiques, ont été recueillies près de la date de référence du recensement du 10 mai 2016 et représentent les données correspondant à cette date.

Veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm>), n° 98-301-X au catalogue, pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les variables du recensement.

Renseignements supplémentaires

Des analyses supplémentaires sur le revenu se trouvent dans l'article du *Quotidien* (<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170913/dq170913a-fra.htm>) du 13 septembre 2017 et dans l'article du Recensement en bref intitulé *Les taux de cotisation des ménages à certains comptes d'épargne enregistrés* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016013/98-200-x2016013-fra.cfm>), n° 98-200-X2016013 au catalogue.

Des renseignements supplémentaires sur le revenu se trouvent dans les *Faits saillants en tableaux* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/inc-rev/index-fra.cfm>), n° 98-402-X2016006 au catalogue; dans les *Tableaux de données* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Lp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=0&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2016&THEME=119&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=>), n°s 98-400-X2016097 à 98-400-X2016131 au catalogue; dans le *Profil du recensement* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>), n° 98-316-X2016001 au catalogue; dans la *Série « Perspective géographique »* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-fogs-spg/Index-fra.cfm>), n° 98-404-X2016001 au catalogue.

Des *cartes thématiques* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/geo/map-carte/ref/thematic-thematiques/inc-rev/thematic-thematiques-fra.cfm>) portant sur ce sujet sont également offertes selon divers niveaux géographiques.

Une infographie intitulée *Le revenu au Canada, Recensement de la population de 2016* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-627-m/11-627-m2017026-fra.htm>) illustre aussi quelques faits saillants sur le revenu.

Pour obtenir des détails au sujet des concepts, des définitions et des variables utilisés dans le cadre du Recensement de la population de 2016, veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm>), n° 98-301-X au catalogue.

En plus des taux de réponse et d'autres renseignements relatifs à la qualité des données, le *Guide du Recensement de la population, 2016* (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm>), n° 98-304-X au catalogue, présente un aperçu des diverses étapes liées au recensement, y compris la détermination du contenu, le plan d'échantillonnage, la collecte, le traitement des données, l'évaluation de la qualité des données, les règles de confidentialité ainsi que la diffusion.

Remerciements

Ce rapport a été élaboré par Xuelin Zhang de la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada, avec la collaboration du personnel du Secrétariat des domaines spécialisés du recensement, de la Division des opérations du recensement, et de la Direction des communications et de la diffusion de Statistique Canada.